



MEILLEURS VŒUX A TOUS

Le mot du maire,

L'année 2016 s'achève, année de joie pour certain 5 naissances, 1 mariage et de tristesse pour d'autres 4 décès.

En tout état de cause, cette année comme l'année précédente n'a pas été émaillée que de bonnes nouvelles, je citerai pour notre pays l'attentat sanglant de Nice, l'attentat de St Etienne de Rouvray et dernièrement en Allemagne.

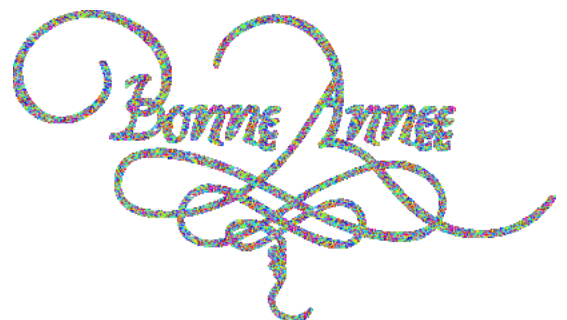
Il faut bien se rendre à l'évidence la paix est fragile, nous ne sommes pas à l'abri de tous les dangers qui menacent et nous devons rester vigilants.

Luttons contre toutes ces attitudes, ces doctrines visant à s'opposer à la diffusion des connaissances, de l'instruction du progrès et préservons nos valeurs. Gardons le plaisir de partager, découvrir et simplement d'être ensemble.

Quelques que soient les épreuves que nous traverserons encore, ne nous laissons pas arracher la conviction de nos libertés et notre bonheur de vivre doit toujours prévaloir sur tout autre sentiment.

A vous tous les chozelois, à vos proches, je souhaite au non du Conseil Municipal et en mon nom personnel une très bonne année 2017. Qu'elle vous apporte la joie le bonheur, la santé la sérénité et que nous soyons toujours plus enclins à davantage de solidarité. Que tous ceux qui en ont le pouvoir fassent en sorte que la vie soit meilleure pour tous dans un monde de paix.

Maryvonne RAGOT





petits biscuits de Noël

Temps de préparation : 15 minutes

Temps de cuisson : 8 minutes

Ingrédients (pour 5 personnes) :

- 300g de farine
- 100g de [sucre](#)
- 100g de noisette en poudre, amandes en poudre ou poudre de [noix de coco](#).
- 225g de [beurre](#)
- 1 pincée de [sel](#)
- 1 jaune d'oeuf
- 1 paquet de sucre vanillé

Préparation de la recette :

- Verser : farine, sucre, poudre, sel, oeuf et sucre vanillé, bien mélanger
- Laisser reposer au froid pendant trois heures.
- On obtient une pâte dure (ne la mettez pas à la poubelle).
- Malaxer la pâte.
- L'étaler, découper des formes.

Cuisson:

8 min. à 175 degrés au four.



les infos chozeloise

NAISSANCES:

HAFIS Méliéna :le 27 juin 2016

HORVATH Denisa :le 03 septembre 2016

GAUTHIER Lucas : le 14 septembre 2016

MARIAGES :

GIRARDET Alexandre et GUINET Pauline le 03 septembre 2016



Merci aux donateurs : ligue contre le cancer ADAPEI : 455€

attention

Tout brûlage à l'air libre est interdit



Devant l'incivilité de certaines personnes (dépôts sauvages de déchets aux abords du bac à verres) nous sommes dans l'obligation d'enlever le bac à verres placé route de Byans. Vous porterez vos « déchets verres » à la déchetterie.

Infos chozeloises (suite)

Félicitations à Sandrine Pierron de Chouzelot pour son prix dans la catégorie « huile ».

Espérons que ce salon ne disparaîtra pas du paysage Quingeois.

Infos SIPQ



MEDIATHEQUE de QUINGEY

Recherche des bénévoles.

Mise en sécurité du groupe scolaire :

Proposition de rehausser le grillage, de faire un portillon sur le côté du portail d'entrée qui resterait fermé, de remettre la quille, de mettre un panneau de signalisation d'interdiction de stationner devant l'entrée principale, de prévoir une sonnerie différente de l'alarme incendie.

Le président propose de se réunir avec la directrice, les enseignants, les représentants de parents pour l'organisation de mesures de sécurité.

Fermeture du préau devis de l'entreprise Chaudot : 11270€

Les intervenants des TAP informent du danger le long du parking lorsqu'ils se rendent au centre de loisirs avec les enfants. En effet de nombreux parents circulent en voiture dans ce trajet. Proposition d'interdire les véhicules non autorisés jusqu'à la fin de l'année civile. Envoi d'une note pour expliquer la raison aux parents



Informations cimetièrre :

Il ne reste que 3 places au colombarium, pour palier, la marbrerie Val De Loue, propose de réaliser quelques emplacements de cave à urne à ses frais, une convention sera établie entre le syndicat et la marbrerie.



Loi NOTRe

En 2020 la compétence eau et assainissement sera peut être communautaire

Assainissement eau potable

Le contrat d'assistance technique pour la STEP avec la SAUR est terminé depuis mars 2016, afin d'avoir le temps nécessaire à la mise en concurrence et de se mettre en conformité, il convient de conclure un contrat d'un an avec la SAUR (devis de 24926€)

Curage d'un bassin de la STEP : devis de la SAUR : 32655€HT le syndicat a provisionné depuis plusieurs années afin de réaliser ces travaux soit 80000€ de provision disponible en 2016.

Travail sur un plan d'épandage pour les 3 autres bassins, les analyses faites montre que cela est possible.



Demande au cabinet ANDRE à Pontarlier d'établir un devis pour l'élaboration d'un cahier des charges pour la restauration du réservoir d'eau potable de la Maridelle.

Quelques brèves de l'Association Foncière.

Rappel de Madame OUDOT : Trésorière

Après contrôle, il s'avère que l'ensemble des factures qui vous ont été envoyées en 2016 sont erronées.

En effet par délibération du 25 avril 2016. Les tarifs ont été fixés par le Conseil comme suit :

Première facturation en juillet : 16.70€HT de l'hectare

Deuxième facturation en fin d'année : 36.70 HT de l'Hectare.

Les tarifs inscrits dans le logiciel ont été inscrits comme toutes taxes comprises. Cette erreur de paramétrage a faussé le calcul de vos factures c'est pourquoi nous sommes contraints d'effectuer un rappel correspondant à la TVA afin d'appliquer la tarification en vigueur.

Compte rendu du Conseil Municipal

- Renouvellement du contrat de la madame Justine PAUL, secrétaire de mairie ainsi qu'un avancement à l'échelon 4.
- La commune de Chouzelot ne peut contester la mise en œuvre des compteurs LINKY, puisque le déploiement résulte d'obligations qui s'imposent à la société Enedis.
- Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) :

Le conseil accepte le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35% du montant de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue sur le territoire de la commune et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Mise en place d'un contrat à partir du 1^{er} janvier, pour la location de la salle des fêtes ainsi que la révision des tarifs.

Une caution sera demandée au moment de l'état des lieux d'un montant de 300€. Un contrat sera établi entre la commune et le locataire qui signera également un règlement intérieur.

- La Communauté de Communes du canton de Quingey s'est positionnée comme « territoire à énergie positive pour la croissance verte. Elle bénéficie à ce titre de financement de l'Etat (DREAL) et du SYDED pour l'opération de rénovation de l'éclairage public qu'elle a initié en faveur des communes de son territoire.
- Suite au diagnostic déjà effectué il s'avère que notre réseau est complètement obsolète. La commune participe à cette opération qui sera financée à 40% par le SYDED, 40% par la CCCQ, charge de la commune : 20%.

- Le déneigement 2016 /2017 sera effectué par l'entreprise TA CLERC.
- Création d'une taxe d'aménagement sur la commune :

La taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune et elle est applicable depuis mars 2012.

Le Conseil décide d'instituer une taxe d'aménagement au taux de 2.5%, d'exonérer totalement les locaux annexes de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles, les abris de jardin, les bûchers, les poulaillers soumis à déclaration préalable

- Les cartes d'identités seront désormais faites à la mairie de Quingey équipée d'un dispositif de recueillement (passeports) à compter du 1^{er} trimestre 2017.
- Allambic : la distillation sera possible toute l'année, paiement par année.

